Université Paul Sabatier
TOULOUSE III

Instituts thématiques

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2011 - 010 GG/RD

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°3
dans sa séance du 17 au 18 mai 2010 ;

vu la décision n°2007-008
créant l'unité de recherche U 825 et nommant Monsieur Pierre CELSIS directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 825 intitulée « Imagerie cérébrale et handicaps neurologiques » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2011.

Article 2 : Monsieur Pierre CELSIS est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 825 du 1er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014.

Fait à Paris, le 16 décembre 2010

Le Président de l'Université Paul Sabatier - Toulouse 3

Pr Gilles FOURTANIER

Le Président-directeur général de l'Inserm

Pr André SYROTA